

Compte-rendu

Comité de Suivi Natura 2000
29/01/2020



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

3, impasse des Marbres - 71390 BUXY

☎ 03 85 45 05 26

✉ secretariat@ccscc.fr

www.cc-sud-cote-chalonnaise.fr

 CCSCC - Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

 @cc_scc

Etaient présents :

M. SIMONET Bernard	Président du Comité de Suivi
M. DUPLESSIS Daniel	Président de la c.c.S.c.c.
M. ROBIN Pierre	Maire de Montagny-les-Buxy
M. MAYEL Daniel	Adjoint – Mairie de Montagny-les-Buxy
M. MICHOT Daniel	Adjoint – Mairie de Saint Martin sous Montaigu
Mme MOREAUX-CHAROLLES Denise	Mairie de Fley
Mme POITOUT Marie-Josèphe	Adjointe – Mairie de CHAGNY
M. LOTTEAU François	Mairie de Rully
M. POIGNANT Gérard	Maire de Saint-Jean-de-Trézy
M. DUCHAMP Michel	Maire de Culles-les-Roches
M. FONTERAY Jean-Luc	Conseiller Départemental du canton de Cluny
M. DESIRE Jean-Thomas	Rémy Rebeyrotte, Stagiaire du député de la 3e circonscription de Saône-et-Loire
Mme BARNEL Sylvie	Responsable unité Milieux Naturels et Biodiversité – DDT 71
Mme GASTELLIER Isabelle	Chargée d'étude Natura 2000 – DDT 71
M. LECHABLE Thomas	Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud
M. BELORGEY Alexis	Communauté d'Agglomération du Grand Chalon
Mme POIREL Gaëlle	Chargée de mission Natura 2000 – c.c.S.c.c.
M. PATAY Thierry	OFB 71
Mme GAUDILLAT Béatrice	INAO
M. JEANDENAND Frédéric	Chargé de missions – CEN Bourgogne
M. GRESSARD Damien	Représentant de la Confédération Paysanne

Excusés :

Mme UNTERMAIEUR Cécile	Députée de la 4 ^e circonscription de Saône-et-Loire
Mme BRUNET LECHENAULT Claudette	Conseillère générale du canton de Chagny
M. CARTIER Alexandre	SHNA
Mme THIALLIER Claire	DREAL BFC
M. DELACOUR Hervé	DDCS
Mme LANOISELET Dominique	Maire de Buxy – Conseillère Départementale
M. ACCARY André	Président du Département de Saône et Loire
M. LECONTE Emile	Maire de Couches
M. BARRE Bertrand	ONF

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

3, impasse des Marbres - 71390 BUXY

☎ 03 85 45 05 26

secretariat@ccscc.fr

www.cc-sud-cote-chalonnaise.fr

Ordre du Jour :

- Bilan de l'année 2019
- Présentation des modifications de périmètres proposées
- Présentation du Programme d'Animation pour 2020
- Questions et Echanges

1- Bilan de l'année 2019

L'animatrice a commencé la séance en présentant le travail effectué en 2019.

Pastoralisme

Déception sur le pastoralisme en 2019. Un gros travail a été mené en 2018 avec Monsieur Lavolet.

Le constat est que la pratique du pâturage sans aucune clôture est compliquée et implique beaucoup de temps de travail pour le berger. De plus, les clôtures mobiles peuvent être moins efficaces pour retenir les moutons et quelques échappées ont provoqué des problèmes de voisinages (dans la vigne et la luzerne).

Il y a donc eu recherche de financement pour l'acquisition de clôtures, qui ne peuvent pas être financées en totalité par l'exploitant car le retour sur investissement, sur ces parcelles peu productives, est insuffisant. Différentes propositions ont été envisagées, mais aucune n'a abouti. Notamment, un projet de financement participatif a été refusé par la c.c.S.c.c.

En parallèle, un travail de concertation avec les mairies a été mené (document rédigé pour améliorer les relations).

Cela représente une quantité importante de travail qui n'est malheureusement pas suivie de résultats.

- M. DUPLESSIS

Explique que le but de la c.c.S.c.c. est de faire une pause dans le projet, pour faire tomber les pressions. Ensuite on pourra réfléchir à des solutions.

- M. GRESSARD

Explique que les tensions étaient liées à certaines personnes locales seulement, que son intervention auprès des habitants et des élus a permis de désamorcer. En automne, M. Lavolet a pu faire pâturer ses brebis.

Il nous signale qu'il fait partie du club nature de la commune de St Gengoux, et qu'ils ont organisé à une visite au berger et son Patou qui s'est très bien déroulée.

- Mme MOREAUX-CHAROLLES

Ajoute qu'effectivement les randonneurs sur FLEY ont pu également être impressionnés voir effrayés par le Patou.

Mme POIREL explique qu'il faut effectivement connaître le fonctionnement du chien afin de le comprendre. C'est un manque de communication qui provoque les mésententes. Il est proposé de mettre en place un affichage qui avertit de la présence d'un troupeau gardé par un chien.

- M. DUCHAMP

Le problème est de trouver les financements pour financer des clôtures fixes. La population ne comprend pas pourquoi on payerait des installations pour ce pâturage de ce berger et pourquoi on ne payerait pas pour les agriculteurs qui exploitent les autres parcelles communales (situées sur des prairies). Monsieur Lavolet a fait un travail extraordinaire. Mais les clôtures coûtent cher.

- M. LOTTEAU

Propose de relancer le financement participatif, cela ne coûterait donc rien aux communes.

- M. JEANDENAND

Demande si on peut mobiliser des crédits Natura 2000 via un contrat Natura 2000.

Problème, l'agri est engagé en MAEC donc les parcelles déclarées à la PAC depuis 2018 et pour 5 ans. De plus si c'est une commune qui porte un contrat N2000, il y a un reste à charge de 20 %.

- M. DUCHAMP

Sur la Roche, Monsieur Lavolet a déjà fait le travail de débroussaillage, mais il ne pourra venir pour faire pâturer ses brebis que lorsque les clôtures seront installées. Le problème c'est que ses moutons vont brouter les vignes aux alentours. Pourtant il a bien des clôtures mobiles. Il faut que chacun puisse faire son travail correctement.

- M. JEANDENAND

Une solution serait de faire pâturer cette prairie à une période propice, éviter d'avril à octobre pour permettre d'éviter les problèmes de « grignotage » de la vigne.

- M. DUCHAMP

Le souci est qu'il y a également des cultures de luzerne, la vigne n'est pas la seule concernée par les soucis de voisinage.

- M. DUPLESSIS

Le rôle des élus c'est de dialoguer pour faire baisser les tensions de part et d'autre. Le problème est que l'on demande aux élus d'être des comptables alors que l'enjeu est environnemental. Il signale qu'il peut aussi exister des conflits au sein d'un conseil municipal.

- M. SIMONET

Il faut mettre en valeur le bénéfice de l'action de Monsieur Lavolet sur le site N2000. La conservation de ces espaces est très importante.

- M. FONTERAY

Pense que c'est au cours de réunions de travail avec les différents acteurs que des solutions pourront être trouvées.

- M. LOTTEAU

Affirme que la solution sera dans le financement participatif puisque les structures locales ne peuvent pas trouver des financements. La population locale se sent concernée par ces espaces qui étaient historiquement dédiés au pastoralisme.

- M. JEANDENAND

Rappelle que la Bourgogne s'enrichit et que lorsque l'on a la chance d'avoir un agri comme Monsieur Lavolet, il faut valoriser son travail.

- M. POIGNANT

Rappelle que les dynamiques locales peuvent changer avec les élections, et que cela pourra rebattre les cartes en ce qui concerne le pâturage.

MAEC

Rédaction du Projet Agri Environnemental et Climatique (PAEC) et présence à la Commission Régionale Agri Environnementale et Climatique (CRAEC) à Dijon.

1 exploitant engagé en MAEC: diagnostic des parcelles, signature des pré-engagements, aide à la déclaration Telepac, rédaction du plan de gestion pastoral.

Communication

- Les moyens de communications internes à la c.c.S.c.c. ont été utilisés : participation à la Newsletter environnement (les Z'infos Vertes) et au bulletin intercommunal biannuel (Les nouvelles).

Rédaction d'un programme de sensibilisation à destination des écoles.

2- Modifications du périmètre

Les cartes décrivant les modifications du périmètre qui sont proposées par consultation du préfet de Saône-et-Loire sont présentées.

Les communes peuvent délibérer jusqu'à 2 mois après réception du dossier concernant cette consultation. Toutes ont été contactées et visitées pour être consultées en amont par Julie PELLAN, chargée d'études.

La chargée de mission signale qu'elle est disponible en cas de question qui resterait, et peut se déplacer aux conseils municipaux au besoin pour expliquer les processus et faire un rappel sur Natura 2000.

3- Présentation du Programme d'Animation pour 2019

ACTION 1 : TRAVAIL AVEC LE MONDE AGRICOLE

Evaluation des MAEC de la programmation terminée.

ACTION 2 : MISE EN PLACE DE CONTRATS NATURA 2000

Mise en place de financements via contrat Natura 2000 ou bien subventions du Conseil départemental et du Conseil Régional.

Aménagements pastoraux si les dynamiques locales évoluent.

Panneaux d'information accompagnant ces clôtures.

Suivi des travaux et suivi de l'évolution du matériel.

ACTION 3 : COMMUNICATION

Mise en place de sorties nature sur les pelouses, afin d'expliquer les actions développées. Préparation des sorties, communication préalable pour maximiser la présence du public.

Potentiellement : participation aux stands occupés par la c.c.S.c.c., notamment par le biais de l'exposition photo.

Réalisation du programme de sensibilisation aux pelouses calcaires rédigé en 2019 auprès des écoles et collèges.

Création et mise en place d'affichages pour expliquer les actions de pâturage et permettre l'acceptation du public des contraintes liées au pâturage.

ACTION 4 : REDACTION ET IMPRESSION DE LA LETTRE D'INFORMATIONS

Rédaction d'un numéro de la lettre d'informations
Impression et distribution aux mairies et aux ayants droits du site

ACTION 5 : POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTACT AVEC LES MAIRIES

Rendez-vous avec les Maires, rappels sur Natura 2000, présentation du périmètre modifié au besoin
Réponses aux différentes questions et prospections pour la mise en place de contrats Natura 2000.

ACTION 6 : APPUI TECHNIQUE POUR LES ETUDES D'INCIDENCE NATURA 2000

Réponse aux sollicitations des porteurs de projets.

ACTION 7 : SUIVI SCIENTIFIQUE

Chrono-inventaire sur 3 sites supplémentaires. Suivi des sites de reproduction de chiroptères, en relation avec les suivis déjà effectués par les bénévoles.

ACTION 8 : SUIVI DU DOCOB

Suivant le temps disponible en fonction des contrats qui pourront être réalisés, début de l'évaluation du DOCOB en vue d'une prochaine révision.

ACTION 9 : REDACTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

Rédaction du rapport annuel d'activités 2019 et du programme 2020

ACTION 11 : FORMATION

Participation aux journées techniques organisées par le réseau (journées opérateurs, journée des gestionnaires d'espaces naturels...)
Formation AFB selon la disponibilité

4- Questions et Echanges

- Mme GAUDILLAT : Y a-t-il des parcelles classées en AOC dans les entités envisagées ?

Réponses : Non, les parcelles proposées ne sont pas classées en AOC.

-Elu du département

Saint Ythaire se situe dans la Communauté de Communes du Clunisois. Cela peut-il poser problème car le site est animé par la c.c.S.c.c. ?

Réponse : Non, cela ne posera pas de problème. Le site est déjà à cheval sur plusieurs EPCI (Beaune Côte et Sud, Grand Chalon, Sud Côte Chalonnaise, Grand Autunois Morvan).

- M. LOTTEAU : L'ONF at-il été avisé de ce changement de périmètre ?
Pas en direct, mais les communes qui sont les propriétaires peuvent consulter leur gestionnaire forestier. Natura 2000 n'empêche pas l'exploitation sylvicole.

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

3, impasse des Marbres - 71390 BUXY

☎ 03 85 45 05 26

✉ secretariat@ccscc.fr

www.cc-sud-cote-chalonnaise.fr